

ENTREPRENEURS
du Monde

CHARTRE de l'association



*Avec presque rien,
on peut changer presque tout !*

La présente charte constitue le cadre dans lequel doit s'exercer la vision, la mission et les valeurs qui animent les actions de l'association Entrepreneurs du Monde et de son écosystème*.

La charte est portée à la connaissance de toutes les personnes contribuant à la mise en œuvre de la mission de l'association : adhérent.es, administrateurs et administratrices, salarié.es, volontaires, bénévoles, bailleurs de fonds et autres partenaires.

Elle est révisée quand nécessaire, pour veiller à ce qu'elle corresponde toujours aux intentions et aux principes d'Entrepreneurs du Monde.

** L'écosystème inclut Microfinance Solidaire SAS, la Fondation Entrepreneurs du Monde, le fonds de dotation Entrepreneurs du Monde et le véhicule d'investissement en cours de création.*



BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires des actions d'Entrepreneurs du Monde sont les personnes en situation de grande précarité, qui vivent en-dessous d'un seuil de pauvreté monétaire et/ou présentent des vulnérabilités face à divers risques. Ces risques peuvent être liés à la santé, à l'environnement, à l'activité économique, à l'énergie, à la discrimination, etc.

Dans un monde équitable et durable, chaque personne a accès aux services de base, peut entreprendre, s'émanciper et assurer son bien-être, celui de sa famille et de sa communauté, en préservant la planète.

L'association Entrepreneurs du Monde accompagne l'insertion sociale et économique de personnes en situation de grande précarité dans le monde. Elle les aide à entreprendre, à accéder à l'énergie et à s'adapter au changement climatique pour s'émanciper.

Pour réaliser sa mission, Entrepreneurs du Monde crée et incube des organisations locales jusqu'à leur autonomie.

VISION

MISSION

ENTREPRENEURS
du Monde



VALEURS

Audace

Courage pour répondre aux besoins des plus vulnérables en innovant, en prenant des risques mesurés, avec optimisme et confiance.

- ✓ Toujours toucher des bénéficiaires en situation de grande précarité, conformément à la mission sociale d'Entrepreneurs du Monde.
- ✓ Agir dans la plus grande proximité en s'appuyant sur des équipes issues des zones d'action.
- ✓ Ecouter les besoins en permanence et tester des réponses de manière réactive.

Efficienne

Utilisation optimale de nos compétences (pragmatisme, créativité, culture du pilote, professionnalisme) et de nos ressources pour améliorer nos performances de façon continue.

- ✓ Avoir une démarche pragmatique et professionnelle, orientée bénéficiaires.
- ✓ Construire des organisations pérennes et autonomes en recrutant et formant des équipes locales à trois niveaux :
 - Opérationnel : pour se structurer, déployer les méthodologies et les outils de gestion les plus pertinents, renforcer la performance sociale et trouver des financements.
 - Institutionnel : pour mettre en place une structure juridique locale adaptée et une gouvernance solide.
 - Financier : pour couvrir leur déficit d'exploitation jusqu'à ce qu'elles atteignent l'équilibre financier, soit en moyenne pendant 5 à 8 ans.

Equité

Volonté d'apporter plus de justice à des populations qui en manquent profondément, de favoriser l'égalité des droits et des opportunités, en proposant des produits et services en toute impartialité.

- ✓ Viser l'égalité pour tous et toutes, quelque soit leur genre, âge, culture, santé, situation sociale et économique.
- ✓ Veiller aussi à recruter et à animer les équipes avec cette même équité.

VALEURS

Respect

Attitude de considération envers les personnes et les spécificités locales, culturelles et environnementales.

- ✓ Lutter contre toute forme d'exploitation, de harcèlement, de violence et de discrimination.
- ✓ Respecter les lois et règlements applicables dans la zone d'action, ainsi que les procédures internes mises en place.
- ✓ Respecter et encourager le respect des normes internationales relatives aux droits humains fondamentaux, au droit du travail et à la protection de l'environnement.
- ✓ Agir de manière citoyenne dans la plus stricte neutralité confessionnelle et politique.
- ✓ Choisir des partenaires en cohérence avec les engagements éthiques, sociaux et environnementaux de l'association.
- ✓ Respecter la vie privée et la confidentialité des données de chaque partie prenante de l'association.

Transparence

Honnêteté, accessibilité de l'information, partage des compétences et des pratiques.

- ✓ Promouvoir la transparence auprès des bénéficiaires, des donateurs et donatrices, bailleurs de fonds et autres partenaires en fournissant une information complète, sincère et contrôlée par des audits externes.
- ✓ Partager compétences et expériences au sein de l'écosystème d'Entrepreneurs du Monde et avec les autres acteurs et actrices du secteur.
- ✓ Lutter contre la corruption en agissant avec honnêteté et transparence sans chercher à exercer d'influence indue sur toute personne physique ou morale, y compris les représentants gouvernementaux.
- ✓ Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en participant à la mise en œuvre de l'obligation de vigilance et en respectant les procédures internes.
- ✓ Veiller à ce que les intérêts personnels n'altèrent jamais l'intérêt de l'association.

VIE DE LA CHARTE

Entrepreneurs du Monde peut interroger à tout moment les signataires de la charte sur toute question relative au respect de la présente charte et de ses principes. Les personnes concernées s'engagent à répondre et à coopérer avec Entrepreneurs du Monde de bonne foi et dans des délais raisonnables. Réciproquement, toute personne ayant signé la charte, rencontrant des difficultés à la respecter ou constatant son non-respect en informerait Entrepreneurs du Monde via la procédure d'alerte disponible sur le site internet.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Préambule

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.

L'association Entrepreneurs du Monde, association régie par la loi de 1901, enregistrée au greffe des associations de la préfecture du Rhône sous le numéro W863003581, ayant son siège social 33, cours Albert Thomas – 69003 Lyon, accompagne l'insertion sociale et économique de personnes en situation de grande précarité dans le monde. Elle les aide à entreprendre, à accéder à l'énergie et à s'adapter au changement climatique pour s'émanciper.

Pour réaliser sa mission, Entrepreneurs du Monde crée et incube des organisations locales jusqu'à leur autonomie.

Ainsi, Entrepreneurs du Monde « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

Entrepreneurs du Monde s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Entrepreneurs du Monde s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Entrepreneurs du Monde s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Entrepreneurs du Monde s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Entrepreneurs du Monde s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

Entrepreneurs du Monde s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, Entrepreneurs du Monde s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et

à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

Entrepreneurs du Monde s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

Entrepreneurs du Monde s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait le 31 décembre 2021.

Michel Gasnier



Président

